



L'Ecole doctorale STT organise des concours pour l'attribution :

- **1. D'un contrat doctoral d'établissement (CRAAH-Nantes)**

1. Contrat doctoral d'établissement (CReAAH-Nantes)

Etape 1 : remontée des sujets de thèse

Après diffusion par la direction de l'ED d'un appel à propositions aux laboratoires, les enseignants-chercheurs et chercheurs formulent des propositions de sujets qui peuvent faire l'objet d'un classement au sein des unités de recherche. Quelles que soient les modalités choisies par l'établissement, concours par site ou concours par laboratoires de site, chaque laboratoire ne présente que deux sujets au plus sur un même site par contrat doctoral mis au concours. La liste des sujets à mettre au concours fait l'objet d'un arbitrage par établissement.

Etape 2 : publication des sujets mis au concours

Les directeurs adjoints en charge des sites collectent pour chaque site la liste des sujets à mettre au concours et la communiquent à la direction de l'ED

Les sujets sont publiés sur Thèses en Bretagne Loire (TEBL) et font l'objet de la publicité la plus large possible.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter : une lettre de motivation, un CV, les résultats obtenus en master, un document permettant au candidat d'expliquer la façon dont il compte traiter le sujet (définition, méthodologie, sources, bibliographie), et un avis signé du futur directeur de thèse sur leur candidature.

Etape 3 : réception des candidatures

Les candidatures déposées sur Thèse en Bretagne Loire sont notifiées au fur et à mesure aux enseignants-chercheurs et chercheurs concernés qui sélectionnent deux candidats au plus par sujet, avec l'accord du directeur d'unité. Si un laboratoire n'a sélectionné qu'un seul sujet pour candidature, il doit faire en sorte que soient proposés deux candidats à l'audition. Sur cette base, le bureau de l'école doctorale arrête la liste des candidats admis à participer aux auditions.

Etape 5 : auditions des candidats

Les auditions ont lieu devant un jury commun à l'ensemble de l'école doctorale, comprenant les représentants titulaires des établissements et unités de recherche dans le conseil de l'ED et doctorants représentant le collège des doctorants dudit conseil. Dans le cas où un membre du jury présente un sujet au concours, il se retire du jury (auditions et délibérations) pour tous les candidats postulant sur un contrat de son établissement d'appartenance.

Le jury est présidé par le directeur de l'ED. Les étudiants convoqués à l'audition disposent de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur positionnement par rapport au projet de thèse. Suit un temps de 15 minutes de questions posées par les membres du jury.

Les candidats sont notés sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Grille d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux d'établissement

1. Qualité du parcours académique	2. Originalité et environnement du projet	3. Faisabilité du calendrier de travail	4. Pertinence de la méthodologie envisagée	5. Capacité à exposer et défendre sa candidature
30 points	10 points	10 points	20 points	30 points

1. Qualité du parcours académique : sont pris en compte les résultats académiques, en particulier ceux obtenus aux mémoires de M1 et de M2, le lien entre la ou les formations suivie(s) et le sujet de thèse, mais aussi les différentes expériences du/de la candidat(e) (expériences professionnelles...).

2. Originalité et environnement du projet : capacité du/de la candidat(e) à s'approprier les ressources offertes par l'environnement scientifique (quels moyens logistiques et quelles ressources du laboratoire seront mobilisés pour effectuer les recherches envisagées pour la thèse ? Quelles formations peuvent être envisagées, quelle intégration dans les équipes du laboratoire ?).

3. Caractère réaliste du calendrier de travail compte tenu du périmètre scientifique de la thèse et de l'environnement du projet.

4. Il ne suffit pas de donner des généralités sur la méthodologie mais de préciser la méthodologie que vous souhaitez mettre en œuvre en lien avec le sujet de thèse.

5. Une présentation sous la forme d'un diaporama est demandée.

Afin de garantir la qualité des dossiers des candidats recrutés, seuls les candidats ayant une moyenne au-dessus de 60 points peuvent être classés.

Si le candidat classé en première position pour un laboratoire renonce au concours, c'est le candidat classé en deuxième position – s'il y a un deuxième candidat classé – qui obtient le concours.

Calendrier :

Mardi 09/07/2024 : ouverture des candidatures sur TEBL

Vendredi 13 septembre : fin du dépôt des candidatures

Lundi 16 septembre : la direction de l'ED arrête la liste des candidatures à auditionner. Envoi des convocations

Jeudi 26 septembre : auditions